



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 54864

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations exprimées par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles au sujet de l'observatoire des prix et des marges. Seul capable d'apporter la transparence, cet outil indispensable ne fonctionne pas : les prix de cession des industriels aux distributeurs et les taux de marge appliqués par ces derniers ne sont pas connus. En conséquence, il souhaiterait connaître ses intentions sur le sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement mène une action déterminée pour apporter les réponses les plus adaptées aux problématiques soulevées par la formation des prix alimentaires. Dans ce contexte, la loi de modernisation de l'économie comprend des mesures fortes destinées à développer la transparence et la concurrence dans les relations commerciales, au bénéfice des consommateurs. La situation actuelle des marchés agricoles, particulièrement volatils depuis deux ans, a montré avec davantage d'acuité que l'équilibre des relations entre producteurs agricoles, industriels et distributeurs reste un sujet sensible. Tous les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire souhaitent l'instauration d'une plus grande sérénité dans ces relations. Un observatoire des prix et des marges a ainsi été installé en mars 2008 par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Il permet d'étudier, à partir de données objectives, la situation et l'évolution des prix de différentes familles de produits de grande consommation, en vue de garantir une meilleure transparence des prix. Des données mensuelles sont publiées sur le site du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. L'observatoire a été doté en novembre 2008 d'un comité de pilotage pour favoriser la mise en place d'outils opérationnels de suivi des prix et des marges sur l'ensemble des maillons des filières alimentaires grâce à une meilleure coordination des données existantes. Ce comité de pilotage, coprésidé par le ministère chargé de l'économie et le ministère chargé de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche, composé de représentants de la profession agricole, des industriels, des distributeurs et des consommateurs, a lancé ses premiers travaux sur la viande porcine, afin de définir les indicateurs de prix et des marges les plus pertinents. Les résultats de ces travaux ont été mis en ligne le 30 juin 2009 sur le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Les données sont disponibles pour le porc frais (côte, rôti) et le jambon, avec une note de méthode explicitant le cadre de l'interprétation. Le comité de pilotage travaille actuellement sur le lait et les produits laitiers. Les premiers résultats ont été publiés le 29 juillet 2009. Ces travaux se poursuivront au mois de septembre sur les filières des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54864

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 6945

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8207